Application de l'article 48 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal. Question orale de L. D'AGRO, Conseiller communal, relative à la Commission "Jeunesse" qui s'est tenue le 6 octobre 2026

L. D'AGRO donne lecture du texte suivant :

L. D'AGRO leest volgende tekst voor:

J'ai eu l'occasion d'assister à la Commission « Jeunesse » du 6 octobre dernier et je tenais tout d'abord à vous remercier, ainsi que les services « Jeunesse » et « Vie associative », pour cette présentation et pour le travail réalisé au quotidien en faveur des jeunes Anderlechtois. Cette Commission a permis de revenir sur plusieurs projets et initiatives menés au sein de notre Commune.

Cependant, à la suite de cette rencontre, différentes réactions ont circulé sur les réseaux sociaux et dans la presse, suscitant certaines interrogations. Dans ce contexte, il me semble important de pouvoir revenir sereinement sur les éléments évoqués et de permettre à chacun de mieux comprendre la situation.

Je souhaiterais donc vous poser les questions suivantes :

- Que pouvez-vous nous dire concernant les différentes réactions qui ont suivi cette Commission ?
- Pourriez-vous nous apporter quelques précisions sur les projets évoqués et leur évolution ?

Je pense qu'il est important que nous puissions avoir un échange constructif et disposer d'une information claire et complète.

N. KAMMACHI donne lecture du texte suivant :

N. KAMMACHI leest volgende tekst voor:

Lors du Conseil communal du 3 septembre dernier, notre groupe « Écolo-Groen » avait interrogé l'Echevine de la « Jeunesse » sur différents dispositifs mis en place au bénéfice des jeunes Anderlechtois.

La Commission « Jeunesse et Vie associative » du 6 octobre nous a permis d'obtenir certaines réponses, mais surtout de découvrir des éléments particulièrement préoccupants, aujourd'hui relayés dans la presse.

Premièrement, les ambassadeurs jeunesse. Alors que l'Echevine affirmait encore l'existence de ce dispositif, nous avons appris, par ses propres services, qu'il n'existait plus depuis 2024. Nous avons reçu le PV de cette commission mais je n'y retrouve pas

la question que j'ai posée au responsable du service, lui demandant quand s'arrêté l'action des « ambassadeurs », ce à quoi il m'a répondu « en 2024 ». Comment expliquer que l'on puisse présenter au Conseil communal un dispositif comme existant alors qu'il a été interrompu depuis deux ans ?

Deuxièmement, l'attribution d'un bâtiment communal à une ASBL, sans appel à candidatures ni appel à projets, alors que tant d'associations anderlechtoises sont à la recherche de locaux. À cela s'ajoute la domiciliation d'une société privée à but lucratif dans ce même bâtiment, sans avenant à la convention d'occupation, selon les informations publiées dans la presse.

Je tiens à être très claire : nous ne remettons aucunement en question la mission de cette ASBL. Ce sont les méthodes d'attribution, les contrôles et les responsabilités politiques que nous questionnons.

Je tiens également à préciser que je suis moi-même régulièrement sollicitée, tant par des associations que par des habitants anderlechtois, pour des demandes de locaux ou pour différentes questions relatives à notre Commune.

Ma réponse est systématiquement la même : je les oriente vers les services communaux et les échevins compétents, afin que leurs demandes puissent être examinées dans le respect des procédures en vigueur. Mon rôle de Conseillère communale est d'accompagner et d'orienter les citoyens, mais aussi de veiller à ce que chacun bénéficie des mêmes droits, des mêmes possibilités et d'un traitement équitable.

C'est précisément pour cette raison que je considère la transparence, l'égalité de traitement et la bonne gouvernance comme des principes fondamentaux dans la gestion des biens publics.

Je souhaite donc obtenir deux réponses précises :

1. Comment justifiez-vous ces contradictions concernant les « Ambassadeurs Jeunesse » et qui assume la responsabilité du suivi de ce dispositif ?

2. Sur quelle base le bâtiment communal a-t-il été attribué sans appel public, et quelles mesures ont été prises concernant la présence d'une société privée ?

Madame l'Echevine, être élue, et plus encore exercer une fonction exécutive, ce n'est pas uniquement annoncer des projets, c'est les connaître, les suivre de A à Z, en répondre et surtout dire la vérité. Lorsqu'un dispositif ne fonctionne plus, il faut le reconnaître ; lorsqu'une erreur est commise, il faut l'assumer. Et lorsqu'un dysfonctionnement apparaît, il ne suffit pas de chercher un bouc émissaire parmi ses services. La responsabilité politique ne se délègue pas aux fonctionnaires, elle s'assume.

Je tiens également à vous annoncer que notre groupe « Écolo-Groen » restera particulièrement vigilant sur la politique de la jeunesse et de la vie associative. Nous poursuivrons notre travail de contrôle, notamment en examinant les conditions d'attribution et d'occupation des autres bâtiments communaux mis à disposition d'associations ou de structures privées. Ce travail n'est dirigé contre personne. Il vise à garantir que les biens publics soient gérés dans l'intérêt général, sans privilèges ni favoritisme. Je rappelle qu'un document circule via les réseaux sociaux, un débat aura lieux entre une personnalité des « Engagés » et une personnalité du « PS », justement dans ce bâtiment. Cela m'interpelle davantage aujourd'hui.

Allez-vous enfin reconnaître les faits, présenter des excuses pour ce que je considère comme de graves défaillances dans la gestion de vos dossiers, cesser de faire porter la responsabilité à vos services et assumer personnellement votre responsabilité politique car, pour notre groupe « Écolo-Groen », cette affaire est loin d'être terminée.

Madame l'Echevine F. EL IKDIMI :

Votre question appelle des clarifications sur le projet des « Ambassadeurs Jeunesse » et sur l'occupation du bâtiment situé rue de Fiennes. Concernant les « Ambassadeurs Jeunesse », j'ai reconnu que ma réponse donnée le 3 septembre aurait dû mieux distinguer le projet, qui reste d'actualité, de l'existence d'un groupe actif de jeunes désignés pour représenter chaque quartier. Je ne disposais pas, alors, de tous les éléments actualisés. Les informations successivement communiquées sur son avancement n'ont pas permis de présenter cette distinction avec suffisamment de précision. Je la clarifie aujourd'hui et j'assume la responsabilité de ma réponse.

Le projet a été lancé en 2024. Huit ateliers participatifs destinés aux jeunes de 16 ans et plus ont été organisés, notamment dans les quartiers Centre, Cureghem, Peterbos et Bon Air. Ils ont permis de recueillir les préoccupations et les propositions des jeunes, et de constituer un premier groupe autour du projet des « Ambassadeurs Jeunesse ». L'objectif était de permettre à ces jeunes de devenir des relais pour leur quartier et de participer à la vie communale. Ce travail a bien été engagé, mais le projet n'a pas pu aboutir sous la forme initialement prévue. Le projet a rencontré des difficultés de continuité et d'encadrement, avec des départs consécutifs des chargés de projet.

Un groupe de jeunes devait être constitué en novembre 2025 en reprenant contact avec ceux qui avaient déjà manifesté leur intérêt et en mobilisant les associations locales, les établissements scolaires et les services de proximité. Ces perspectives n'ont toutefois pas été suffisamment concrétisées, comme expliqué en Commission, le suivi du projet n'a pas répondu aux attentes. Ces difficultés ont affecté la continuité du dispositif dans un service dont les moyens humains sont fortement limités. Parallèlement, la participation des jeunes a diminué, une rencontre organisée par le service en 2025 n'a

pas permis de les remobiliser, puisqu'ils ne se sont pas présentés. Nous avons dû donc repenser le projet et ses modalités de participation.

Cela ne signifie pas que tout le travail s'est arrêté depuis 2024. En mai 2026, une rencontre a eu lieu pour réfléchir à la refonte du projet des ambassadeurs. Le travail se poursuit également à travers les concertations locales, les ateliers organisés dans les associations et le questionnaire destiné aux jeunes présenté lors de la Commission du 6 octobre dernier.

Le projet reste inscrit dans le « Plan Stratégique Transversal » communal et dans le travail d'élaboration du nouveau « Plan d'Action Jeunesse ». Son objectif est de donner aux jeunes une place dans les décisions qui les concernent, en adaptant les modalités à leurs attentes et à leur disponibilité. La situation est donc claire : nous n'avons pas aujourd'hui un réseau d'ambassadeurs désignés par quartier. Nous avons lancé un projet en 2024, dont le fonctionnement initial a été suspendu et dont la refonte se poursuit avec la participation des jeunes.

Concernant le bâtiment de la rue de Fiennes, l'occupation par l'ASBL « La Traversée » répond à un projet d'accompagnement socio-éducatif des jeunes en situation de vulnérabilité. Le bâtiment était occupé depuis plus d'un an, sa mise à disposition à titre précaire permettant d'accueillir un projet répondant à des besoins identifiés dans le quartier et à réoccuper les lieux.

Comme expliqué lors de la Commission, ce bâtiment ne relève pas des infrastructures de proximité couvertes par le règlement prévoyant un appel à projets. Sa mise à disposition à suivi la procédure d'occupation à titre précaire également utilisée sous la précédente législature, comme pour l'ASBL « du Lac », « Les Infirmières de Rue » ou encore l'ASBL « Renov Assistance » et encore bien d'autres.

Concernant l'inscription d'une société privée à cette adresse, nous n'en avions pas connaissance avant que cette information soit portée à notre attention. Selon les éléments communiqués, cette société n'est désormais plus inscrite à cette adresse. Le service « Gestion immobilière - Facility Management » assure le suivi et effectue les vérifications ainsi que les démarches nécessaires concernant le respect de la convention d'occupation.

Quant à l'agrément de « La Traversée », un courrier a été adressé à l'organisme afin d'éclaircir plusieurs points concernant son occupation et son agrément.

Enfin, j'assume ma responsabilité politique, notamment celle de clarifier les informations communiquées au Conseil et de veiller au suivi de ces dossiers. Exposer les difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre ne revient pas à chercher un bouc émissaire parmi les agents. Le contrôle du Conseil est légitime, mais je regrette néanmoins les accusations de dissimulations et de favoritisme formulées à partir de de ces situations ainsi que la mise en cause du travail des services.

Les difficultés doivent être reconnues et corrigées mais les actions effectivement réalisées doivent également être prises en compte. C'est dans cet esprit que je poursuivrai le travail avec mes services, en veillant à la précision des informations communiquées, au suivi des conventions et au renforcement de la participation des jeunes sur le territoire d'Anderlecht.

Cette participation des jeunes ainsi que le projet des ambassadeurs reste une priorité dans ma politique de la Jeunesse. C'est avec plaisir que je répondrai à toutes les interpellations au sein de ce Conseil pour chaque sujet relevant de mes compétences, dans un souci de transparence et de clarification.

L. D'AGRO :

J'entends la clarification de cette situation, tant sur les projets « Jeunesse » que sur la mise à disposition du bâtiment. J'entends aussi votre volonté d'avancer dans les actions portées pour la Jeunesse.

N. KAMMACHI :

Je vous avoue que je m'attendais votre réponse car je me suis posé la question : *« va-t-elle reconnaitre le fait, qu'effectivement, tout s'est arrêté en 2024 »*. Et vous l'avez fait car je voulais qu'on ne dise pas tout et son contraire, au fur et à mesure des séances du Conseil communal. Je n'ai, à aucun moment, voulu jeter le discrédit mais il y avait des éléments contradictoires et, mon rôle de Conseillère, est de demander des éclaircissements, ce que je n'avais pas obtenus jusqu'à ce soir.

Bien évidemment, on sait à quel point il est difficile de pouvoir mobiliser des jeunes autour de projets. On sait bien que ce n'est pas toujours évident de s'inscrire dans la continuité, mais c'est aussi cela de faire de la politique : c'est aussi se rendre compte que des mécanismes ne fonctionnent pas et essayer de trouver des solutions innovantes, sans, à aucun moment, masquer ce qui se passe. La plupart des personnes qui ont travaillé dans le secteur de la « Jeunesse » vous comprend et va même peut-être vous apporter un soutien complémentaire pour que ce projet puisse sortir de terre.

Je souhaite encore obtenir un éclaircissement quant à la SCRL. Vous avez dit que vous n'étiez pas au courant, ainsi que les services. Je tiens néanmoins à rappeler qu'il y a effectivement eu le 14 septembre un changement de domiciliation. Rappelez-vous, je vous avais déjà interpellée le 3 septembre sur cette question-là. Je m'étonnais que cette SCRL change de domiciliation. J'espère que les services vont enquêter à ce sujet. Qu'a-t-elle fait, d'autant plus que l'un de ses administrateurs est également administrateur dans l'ASBL occupant aujourd'hui les lieux de « La Traversée ». C'est interpellant. Mon rôle est aussi de contrôler ce qui se passe dans nos bâtiments communaux.

Madame l’Echevine EL IKDIMI :

Je suis quelqu’un d’assez ouvert et je reste disponible à toute conversation et à toute collaboration ; je l'ai toujours été et je continuerai à l’être. Cependant, votre façon de procéder, car je trouve incorrect de votre part de sortir de la Commission « Jeunesse » et de directement publier sur les réseaux sociaux. Je pense que nous sommes des personnes civilisées et que nous pouvons discuter, plutôt que de faire passer un message en insinuant que j'aurais menti le 3 septembre, du moins, c'est le message qui est passé ; c'est inacceptable, sachant que je n’avais pas tous les éléments à ce moment-là.

Deuxièmement, la procédure utilisée est tout à fait normale car elle ne nécessite pas d'appel à projets à partir du moment où il existe une décision motivée pour un projet spécifique et particulier répondant aux besoins du quartier. Il est entièrement logique que cela se fasse sans appel à projet, sachant que vous aviez déjà, sous l’ancienne législature, validé des conventions à titre précaire pour ce type de projet. Je pense qu'il est important de le rappeler. Vous ne réalisez pas non plus, Madame KAMMACHI, que lorsque vous attaquez le politique, vous attaquez également les services concernés ; les agents ont été très touchés par ce qui s'est passé. J’aurais préféré que vous veniez discuter avec moi plutôt que d'utiliser les réseaux sociaux comme intermédiaire.

N. KAMMACHI :

Vous ne pouvez pas dire aujourd'hui que ce que vous avez dit lors de la Commission et lors du Conseil communal est la même chose. Bien sûr qu'il faut alerter les gens sur la disparition des « Ambassadeurs Jeunesse », c'est mon rôle en tant que Conseillère communale. J'ai fait des vidéos tout comme vous en faites aussi, comme l'ensemble des Conseillers le font, cela fait partie du débat politique.

Dès le départ, j'ai remercié le service pour le travail qu'il a effectué. Mais ce sont les réponses contradictoires qui m’ont interpellé. Aujourd'hui, je ne remets pas en question les missions de l'ASBL, mais uniquement le fait-il qu’il n’y a qu’une SCRL occupant le bâtiment et dont l'administrateur est le même que celui de l'ASBL ; d’autant plus qu'on me disait que l’administration n'est pas au courant qu’une société occupait un espace communal. Là, il y a un souci et c'est mon devoir d'alerter. Si vous n'étiez pas au courant, il faut enquêter !